Déclaration préalable du SNES-FSU

Phase d'ajustement 8, 11 et 12 juillet 2016

La phase d'ajustement est une opération d'une importance politique et sociale capitale. Elle concerne la couverture de besoins permanents du Second degré, et les conditions d'exercice de plus de 2000 personnels qui, dans notre académie, remplissent la mission déterminante de garantir la continuité du Service public d'Éducation.

Dans le cadre de cette lourde opération, nous prenons acte des efforts qui ont été faits pour apporter une réponse positive à la demande formulée depuis de nombreuses années pour améliorer les documents. En revanche le calendrier proposé cette année est réellement problématique : la phase d'ajustement placée trop tôt dans l'année ne permet pas d'affecter les TZR en ayant toutes les informations pour le faire (transmission des BMP, connaissance des temps partiels, des disponibilités…).

Garantir le bon fonctionnement de la phase d'ajustement et le respect des droits des TZR

Soumis de par leur condition d'emploi à des changements d'affectation pour répondre aux besoins non couverts, les TZR sont attachés à la phase d'ajustement qui leur donne le droit de formuler des préférences, d'être traités dans le cadre de règles équitables et transparentes et d'être défendus individuellement et collectivement par les élus des personnels.

C'est pourquoi nous demandons le retour à une date plus tardive de la phase d'ajustement afin de permettre une meilleure remontée des BMP, ce qui augmenterait les possibilités d'affectation et d'amélioration.

En effet, il semble qu'il y ait un nombre moins important de BMP cette année : cela peut s'expliquer par le calendrier de la phase d'ajustement, la réservation de supports pour les stagiaires, le contournement des CA dans nombre d'établissement faisant que des TRMD ne sont pas stabilisés… = manque de transparence des opérations de préparation de rentrée et entraves aux droits des TZR

De plus, le télescopage avec les opérations d'affectation des stagiaires fait peser des incertitudes qui nous inquiètent et que les collègues TZR ne peuvent comprendre. L'Administration se réserve, en effet, le droit de reprendre des supports qu'elle a versés dans la phase d'ajustement pour y affecter des stagiaires et, donc, de défaire des affectations actées dans le cadre de ces GT. Si nous partageons bien entendu la nécessité d'offrir les meilleures conditions de stage et d'entrée dans le métier aux néo-recrutés pour garantir leur réussite professionnelle, cela ne peut se faire au détriment des principes de transparence, d'équité de traitement et d'affectation qui sont au fondement de la phase d'ajustement.

- D'une part, nous demandons une réflexion pour que ciblage et constitution des BMP pressentis pour les stagiaires, soient davantage pris en compte dans la préparation de la rentrée dans les établissements afin d'organiser, dès janvier et jusqu'en juin, les TRMD et les services dans ce sens. Cela éviterait de voir, au dernier moment, sans préavis et sans concertation avec les équipes, implanter des berceaux qui déstabilisent les établissements et entraînent parfois la partition de supports complets et la multiplication des compléments de service.

- D’autre part, nous insistons sur le fait que, si l’Administration, en raison d’erreurs de prévision sur les calibrages de stagiaires, devait revenir sur des affectations, elle devrait en tirer les conséquences en termes de respect des droits des personnels, d’équité de traitement et d’information des représentants des personnels. C'est pourquoi, nous revendiquons un groupe de travail de révisions d’affectation pour les collègues, victimes d’une désaffectation, afin qu’ils puissent avoir droit à une réaffectation en fonction de leurs préférences, de leur barème et des possibilités d’affectation existantes au mois d’août.

- Enfin, nous souhaitons avoir communication de la liste de **l’ensemble des supports provisoires** pour l’instant réservés pour les stagiaires, temps plein comme mi-temps.

Défendre les conditions d’exercice des TZR et l’équité de traitement :

Les supports :

- Le nombre de BMP disponibles est très variable selon les départements. Comment expliquez-vous ces distorsions ? Il en va de même pour les hauteurs de BMP. Ainsi en SVT, dans le 78, il n’y a aucun BMP de moins de 6 heures, alors que dans l'Essonne, il y a quantité de petits BMP de 3 à 5 heures. Des consignes différentes auraient-elles été données par les DSDEN ? Certains établissements, voire certaines communes ne comportent aucun BMP alors qu’il y a des besoins.

- Malgré nos interventions en CTSD et en phase d’ajustement, il y a persistance d’année en année de gros BMP (avec y compris bien souvent l’affectation reconduite du même TZR) : nous demandons de nouveau une étude attentive de ces situations qui seront signalées dans les disciplines concernées (la communication des TRMD permettrait de clarifier ces situations)

- Postes vacants au mouvement : tous n’ont pas été basculés au mouvement TZR. Dans certaines disciplines, des postes vacants sont indiqués par la DOS comme désormais réduits à des BMP de quelques heures qui conduisent à s’interroger sur la répartition des services au sein des établissements.

- SEGPA : si des améliorations depuis quatre ans sont notables, en conformité avec les engagements pris par le Recteur Boissinot, nous voyons toutefois apparaître cette année des quotités qui excédent 6 h. Nous demandons que ces situations soient revues durant le GT et que les C/E des établissements concernés fassent, comme les années précédentes, l’objet d’un rappel aux obligations de service avec obligation de revoir les ventilations de service.

- Appariements de BMP : nous prenons acte des efforts engagés par le Rectorat depuis quatre ans mais dans certains cas de figure nous demanderons la révision de ces couplages, en raison des conditions d’exercice difficiles imposées aux TZR (éloignement, multiplication des niveaux, hauteur de service avec un nombre exorbitant d’HS). Nous renouvelons comme chaque année notre demande que la liste des appariements prévus à l’avance nous soit fournie, afin d’éviter des propositions dont nous découvrirons peut-être encore en séance qu’elles sont impossibles.

- Calibrage des BMP : certains BMP présentent des horaires surprenants (14.4, 11.84, 12.25…) semblant correspondre parfaitement à la quotité de service d’un demandeur…. Nous

dénonçons ces façons de faire qui ont pour but, manifestement, de réserver des supports pour des TZR choisis par le C/E au détriment des règles et du barème.

- Certains problème persistent concernant l'affectation des TZR sur support CF : des collègues sont affectés au barémé ET sur support CF. Ces situations seront revues au fil des disciplines.

<u>Les règles d'affectation :</u>

Les quotités de service :

Nous sommes opposés aux affectations sur des quotités qui vont au plafond des maxima de service : cette pratique démontre une volonté de rentabilisation des TZR avec laquelle nous sommes en désaccord, a fortiori quand elle se traduit par la multiplication d'affectations sur plusieurs établissements avec des petites quotités de BMP. Nous demandons, par ailleurs, à l'Administration de veiller à l'application du décret du 20 août 2014 qui attribue une heure de réduction de service en cas de complément de service sur trois établissements ou dans deux communes différentes : ajout : les quotités restantes sur ZR ne la prennent pas en compte. Pour ce qui concerne cette phase d'ajustement, cette heure doit être prise en compte dans les seuils de quotité de service de 16/18e et de 13/15e pour les propositions d'affectation, comme cela a manifestement été prévu dans certaines disciplines.
En philosophie, les collègues bénéficiant nécessairement de l'heure de pondération pour exercice dans le cycle terminal qui remplace l'heure de première chaire, nous demandons que les certifiés puissent être affectés sur des supports de 15h et les agrégés sur 12h.

- ***REP + :***

Dans la continuité des procédures mises en œuvre à l'intra, nous demandons une rupture claire avec le recrutement local pour les établissements REP+. Les affectations doivent se faire à l'intra comme pour la phase d'ajustement dans le cadre des règles communes. Aucun TZR ne doit être écarté en raison du choix du C/E. Nous prenons acte de l'engagement de l'Administration à fournir un bilan de dispositif mis en place cette année. Nous réitérons notre demande que tous les postes des établissements REP+ soient pourvus dans le cadre du mouvement ordinaire. Ce sont d'autres pratiques (baisse des effectifs, allégement horaire…) qui rendront attractifs ces établissements.

Nous renouvelons notre demande que des futurs néo-titulaires ayant refusé les REP+ au mouvement intra académique ne soient pas proposés dans ce type d'établissement. Si nous dénonçons une fois de plus cette possibilité d'exclure ce type d'établissement comme une opération de communication, nous rappelons que l'administration ne peut se dispenser de respecter ses engagements et demanderons la levée de ces affectations si la situation se présente. 2016 : mettre au conditionnel, on en a pas trouvé, et les plus grosses disciplines ne sont pas assez avancées pour qu'on sache s'il y en a.

Enfin, nous demandons que l'application de la pondération REP conduise à autoriser les affectations de certifiés sur 15h et d'agrégés sur 12h dès la phase d'ajustement.

- Délégations fonctionnelles

Les établissements dont les collègues affectés en DF sont titulaires n’ont pas toujours vu les besoins transformés en BMP, ce qui rend hypothétique l’affectation d’un TZR pour compenser la DF. Nous renouvelons notre demande d’une réflexion sur la conservation de leur poste par les collègues qui restent plusieurs années en délégation fonctionnelle.

Selon les disciplines, nous n’avons pas la liste des DF accordées avec le support libéré. Le document manque de clarté. Nous demandons une liste complète académique de TOUTES les DF accordées comprenant l’établissement obtenu en DF et l’établissement libéré nécessitant l’affectation des TZR.

2016 : le poste dont les DF sont titulaires n'est toujours pas indiqué dans les docs : impossible de savoir si le support a été versé dans la liste des ZR

Pour les DNL, en particulier, en histoire-géographie, nous demandons une clarification sur la situation des postes CEUR restés vacants après mouvement : certains entraînent une affectation en DF, d’autres apparaissent dans la listes des BMP mais souvent non pourvus malgré les demandeurs, et certains ont disparu. Qu’en est-il ? Voir avec l'HG : en SVT, les DNL restés vacants sont pourvus par des TZR

- **Affectations des détachés et des stagiaires par liste d’aptitude**

Dans plusieurs disciplines, des stagiaires LA sont affectés sur plusieurs établissements alors qu’il existe d’autres possibilités. Nous souhaitons que ces situations, qui seront signalées dans le cadre des travaux, soient revues pour permettre à ces collègues de meilleurs débuts dans le corps. Comme signalé lors de la CAPA titu des certifiés : nombreux sont ceux qui souffrent de ces conditions de stage

Pour ces collègues, avoir communication des préférences qu’ils ont formulées au moment de la communication des documents nous éviterait des questions et des incertitudes, ce qui faciliterait grandement le travail de vérification.

- **Affectations à titre provisoire**

De façon à assurer équité de traitement et respect du cadre fixé par la circulaire rectorale, nous souhaiterions que soit rappelé que tous les collègues affectés en ATP / APA ne sont pas prioritaires pour une affectation en phase d’ajustement, et qu’en dehors des cas prévus comme tels, aucun TZR ne se voit barrer dans une affectation par un ATP non prioritaire.

Des cas d’ATP qui sont manifestement des mesures de réparation suite à une erreur de l’administration lors du mouvement intra sont apparus pour la phase d’ajustement, sans avoir été examinés lors du gt révision d’affectation et sans nous avoir été signalés auparavant. Si nous concevons que des problèmes d’affectation puissent apparaître après les révisions d’affectation, nous demandons à avoir communication des motifs expliquant la situation en amont du groupe de travail.

- **Priorité au titre de la RQTH**

Nous rappelons notre demande que seuls soient traités prioritairement en phase d’ajustement les collègues dont les situations ont été examinées dans le cadre du GT RQTH de l’intra 2016, conformément à la circulaire rectorale. Si nous pouvons bien évidemment entendre que l’aggravation d’une situation justifie un dispositif particulier, nous souhaitons, dans ce cas, obtenir des informations

complémentaires sur ces situations : avis du médecin conseil du Recteur en termes de nature de la priorité (proximité géographique, limitation des transports, nécessité d'une affectation à l'année quelle qu'elle soit, etc.)

Notre opposition à toute flexibilité accrue des TZR dans un contexte encore marqué par la pénurie de personnels

L'académie de Versailles ne dispose toujours pas du vivier de TZR suffisant pour répondre aux besoins pérennes du Second degré, non couverts à l'issue de l'intra, et aux besoins de remplacement en cours d'année. **La réduction du nombre de TZR, moins 279 par rapport à l'an dernier** rend la perspective d'une reconstitution du potentiel de remplacement, laminé par des années de suppressions d'emplois et de sous recrutement, particulièrement lointaine.

La situation est sinistrée dans des disciplines où le vivier de TZR continue de diminuer au point d'être mis en extinction : en mathématiques, en technologie, en économie-gestion et en lettres classiques. La continuité de ces enseignements est clairement mise en cause dans notre académie, notamment dans le Val d'Oise où les capacités de remplacement tendent dangereusement vers zéro (**1 TZR en mathématiques dans le Val d'Oise contre 45 il y 5 ans, 0 TZR en technologie contre 21 il y a deux ans par exemple).**

Cette situation d'asphyxie du Second degré qui s'aggrave démontre l'urgence pour le Ministère d'affronter autrement que par des expédients la crise de recrutement. De nombreux postes offerts cette année aux concours (déduction non faite des doubles lauréats) n'ont pas été pourvus cette année.

Démocratiser l'enseignement supérieur, reconstituer les viviers aux concours et mettre tous les étudiants en situation de réussir le concours par des pré-recrutements, rendre attractifs nos métiers en revalorisant nos salaires et en améliorant nos conditions de travail sont des solutions à mettre en œuvre sans tarder pour garantir le bon fonctionnement du Second degré et la réussite des élèves lors de la rentrée 2016.

Dans l'immédiat, le Rectorat doit être attentif aux conditions de travail qu'il offre aux TZR, qui sont pour beaucoup des entrants dans le métier. Face à la pénurie de personnels titulaires, il a imposé une flexibilité accrue aux TZR dans le but de rentabiliser les moyens qu'ils représentent, au nom de la nécessité de service.

Pour les TZR qui seront affectés en dehors du GT, les plus nombreux, les mêmes principes qui sont appliqués lors de la phase d'ajustement doivent prévaloir : pas d'affectation au-delà de l'heure supplémentaire imposable, renoncer à la multiplication des services sur plusieurs établissements pour arriver à une gestion à l'heure près…

En ce qui concerne l'affectation anticipée des contractuels, nous rappelons, qu'elle ne empêcher l'affectation d'un TZR qui demanderait l'établissement. Quels sont les critères retenus pour l'affectation de ces personnels et quand la CCP en sera-t-elle informée ?

Améliorer les conditions d'emploi des TZR : rendre attractives les fonctions de remplacement

La reconstruction du Second degré ne pourra se faire sans la réaffirmation du principe que, le remplacement étant un besoin permanent, il doit être assuré par des personnels titulaires en nombre suffisant dont les conditions de service, d'emploi et de rémunération doivent être améliorées pour rendre les fonctions attractives (rétablissement de ZR infra départementales dans toutes les disciplines de la bonification de 20 points/an à l'inter, décharge de service en cas de service partagé quel qu'il soit, rénovation du régime indemnitaire pour compenser la pénibilité de la fonction, respect de la qualification et de la ZR pour les affectations...).

Dans l'immédiat, nous sommes dans l'attente comme des milliers de TZR que le Rectorat concrétise son engagement à respecter leurs droits en termes de versement de frais de déplacement en s'acquittant effectivement des sommes dues, pour tous les TZR dont la situation ouvre droit aux frais de déplacement. **En dépit de la parution d'un additif à la circulaire frais de déplacement, prenant en compte la situation spécifique des TZR affectés à l'année dans un établissement différent de leur RAD, le compte n'y est toujours pas. Pour les années antérieures, certaines situations ont été régularisées (souvent pour des affectations sur deux établissements différents). Mais de nombreux collègues, malgré leurs démarches, se voient de nouveau refuser le versement des frais de déplacement que l'on prétend, dans certains cas, compenser par le versement de la deuxième moitié du pass Navigo. Cette situation place les collègues, à qui des sommes conséquentes sont dues, dans une grande détresse financière. La régularisation de toutes ces situations ne peut désormais plus attendre. Une exaspération légitime monte chez les collègues qui tentent depuis plusieurs années de faire valoir leurs droits, ont parfois quitté l'académie, et seront contraints à une action au tribunal administratif pour obtenir ce qui leur est dû avant que ne soit écoulé un délai de quatre ans.**

Pour les ISSR, alors même que les situations s'étaient améliorées ces dernières années, nous avons à nouveau des retours de collègues qui cessent de percevoir les ISSR en cours d'année sans raison.

Remerciement aux personnels de la DPE : **L'amélioration des documents que nous formulons depuis plusieurs années déjà, un barémé sur lequel figurent les préférences et le projet,** constitue un réel progrès et facilite le travail. Néanmoins, le classement du barémé cette année n'est pas conforme aux règles établies dans notre académie : à barème égal, les candidats ne sont pas classés par ordre décroissant d'âge. Cela a constitué une charge de travail supplémentaire pour nos élus dans le cadre de la préparation et risque d'alourdir les travaux. Nous demandons que ce problème technique soit réglé l'an prochain.

La persistance d'appellation de communes incorrectes (Courcelle, Quartier Volembert, Mail Stendhal, Pré Carré...) malgré nos signalements est également incompréhensible. Nous demandons que ce problème puisse être réglé pour l'an prochain.

Enfin, nous renouvelons notre demande d'un **délai suffisant et raisonnable entre la remise des documents et le début du GT,** afin que le travail de vérification du projet de l'administration par les élus des personnels, et donc de défense individuelle et collective des collègues, puisse se faire dans des conditions garantissant des affectations respectant tous les principes d'équité et de transparence auxquels nous sommes attachés.